

COMMUNE DU GUA – 17600

Séance du 05 mars 2020 **PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt, le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents: Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame CHEVET Monique, Première Adjointe - Monsieur OLIVIER Jean- Paul, Deuxième Adjoint - Monsieur DELAGE Stéphane, troisième Adjoint - Madame ORTEGA Béatrice, Quatrième Adjointe - Monsieur VICI Laurent, Cinquième Adjoint - Madame LACUEILLE Maryse - Madame DEBRIE Claire - Madame MURARO Michèle - Madame CHARTIER Catherine - - Madame DUBUC Nicole

Excusés : - Monsieur PATOUREAU Pierre - Madame BERNI Martine (a donné pouvoir à Madame CHEVET)- Monsieur MERIAU Yves (a donné pouvoir à Madame DEBRIE) - Madame MASTEAU Aurélie- Monsieur BARBES Yves -Monsieur LATREUILLE Alain (a donné pouvoir à Madame CHARTIER) - -Monsieur HERVE Christophe (a donné pouvoir à Monsieur OLIVIER) -

Absents :

A été nommé secrétaire de séance Monsieur Stéphane DELAGE

Approbation du procès- verbal de la séance du conseil municipal du 12 février 2020.

Le Procès- verbal est adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal

L'avis du conseil municipal est sollicité pour l'inscription de deux questions supplémentaires à l'ordre du jour :

- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les devis du Syndicat de la Voirie pour la réfection des routes de L Hopitaud (10 500 €) et de Dercie – Monsanson (64 278 € TTC) et de solliciter des subventions auprès du département.
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la lettre de mission de maîtrise d'œuvre pour une étude de diagnostic de l'église (13 077.52 € TTC) et de solliciter les subventions auprès de la DRAC et du Conseil départemental.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve l'inscription de ces deux questions à l'ordre du jour.

2020-03-19 – Budget Principal – approbation du compte de gestion 2019

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,
1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

2020-03-20 – Budget principal – approbation du compte administratif 2019

Vu les documents présentés en commission des finances du 27 février 2020,

Le Conseil Municipal procède à la désignation du (de la) Président(e) de séance.

Madame Monique CHEVET est désignée en cette qualité à l'unanimité des membres présents et représentés du conseil municipal.

Le Conseil Municipal se réunit sous la présidence de Madame Monique CHEVET, Présidente de séance qui présente les résultats 2019, lesquels ont été synthétisés dans le tableau suivant :

Libellés	Fonctionnement		investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		447 353.22	125 823.11	
Opérations de l'exerc.	1 201 957.43	1 423 035.43	504 207.38	387 347.78
TOTAUX	1 201 957.43	1 870 388.65	630 030.49	387 347.78
Résultats de clôture		668 431.22	242 682.71	
Restes à réaliser			272 723.66	256 829.00

La Présidente de séance propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'approbation du compte administratif 2019.

Monsieur le Maire ne participe pas à la délibération.

Le conseil municipal, une voix contre (Monsieur LATREUILLE), treize voix favorables

- **Approuve le compte administratif 2019 du budget principal**

2020-03-21 – Budget principal – affectation des résultats 2019

Vu la commission des finances en date du 27 février 2020,

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif

Après avoir approuvé le compte administratif 2019, lequel est synthétisé comme suit

fonctionnement

Fonctionnement dépenses 2019 **1 201 957.43**

Fonctionnement recettes 2019 **1 870 388.65**

Recettes de l'exercice 1 423 035.43

Excédent reporté n-1 447 353.22

Soit résultat excédentaire en fonctionnement: + 668 431.22

Investissement

Investissement dépenses 2019 **630 030.49**

Dépenses de l'exercice 504 207.38

Déficit reporté n-1	125 823.11
Investissement recettes 2019	387 347.78
Soit résultat déficitaire en investissement :	- 242 682.71
Restes à réaliser dépenses	272 723.66
Restes à réaliser recettes	256 829.00
Soit résultat déficitaire des RAR :	-15 894.66

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la reprise définitive des résultats 2019 suivante au budget principal 2020 :

Excédent de fonctionnement reporté en recette de fonctionnement (002) : **409 853.85**

Déficit d'investissement reporté en dépense d'investissement (001) : **242 682.71**

Couverture du besoin de financement en recette d'investissement (1068) : **258 577.37**

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents et représentés,

- **Emet un avis favorable sur la reprise des résultats proposées par Monsieur le Maire ci- dessus.**

2020-03-22 – Vote des taux des taxes locales pour 2020

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les bases d'imposition des taxes locales pour 2020 n'ont pas été notifiées.

Il rappelle donc les données 2019.

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Taux votés 2019	Produits prévisionnels 2019
Habitation	2 432 000	12.33	299 866
Foncière bâti	1 760 000	17.42	306 592
Foncière non bâti	136 100	69.18	94 154
Total			700 612 (perçu 692 870)

Il rappelle pour information les Taux moyens communaux au niveau départemental en 2018 :

- Taxe habitation : 21.05 %
- Taxe foncière bâtie : 21.19 %
- Taxe foncière non bâtie : 49.67 %

Il rappelle de même le détail des allocations compensatrices perçues en 2019:

- Taxe d'habitation : 32 338
- Taxes foncières bâties et non bâties: 20 803

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Décide le maintien des taux des taxes locales pour 2020 comme suit**
 - o **Taxe habitation : 12.33**
 - o **Taxe foncière bâtie : 17.42**
 - o **Taxe foncière non bâtie : 69.18**

2020-03-23 – Budget Principal– vote du budget 2020

Vu le dossier soumis lors de la commission des finances du 27 février 2020,

Monsieur le Maire exposera qu'après le vote sur la reprise des résultats 2019 et le vote des taux des taxes locales pour 2020, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif principal 2020 :

Celui- ci a été proposé en commission des finances comme suit:

- fonctionnement :

- . dépenses : **1 807 045.69**
- . recettes : **1 807 045.69 (dont excédent reporté : 409 853.85)**
- investissement :
 - . dépenses : **1 494 669.38 (dont déficit reporté : 242 682.71)**
 - . recettes : **1 494 669.38 (dont 1068 : 258 577.37)**

Le conseil municipal, une voix contre, quatorze voix favorables

- **Approuve le budget Principal 2020**

2020-03-24 – Bâtiment commercial – approbation du compte de gestion 2019

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

2020-03-25 – Budget Bâtiment commercial – approbation du compte administratif 2019

Vu les documents présentés en commission des finances du 27 février 2020,

Le Conseil Municipal procède à la désignation du (de la) Président(e) de séance.

Madame Monique CHEVET est désignée en cette qualité à l'unanimité des membres présents et représentés du conseil municipal.

Le Conseil Municipal se réunit sous la présidence de Madame Monique CHEVET, Présidente de séance qui présente les résultats 2019, lesquels ont été synthétisés dans le tableau suivant :

Libellés	fonctionnement		investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		2 625.54		10 000.00
Opérations de l'exerc.	3 125.73	16 603.19	13 800.65	13 850.00
TOTAUX	3 125.73	19 228.73	13 800.65	23 850.00
Résultats de clôture		16 103.00		10 049.35

La Présidente de séance propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'approbation du compte administratif 2019.

Monsieur le Maire ne participe pas à la délibération.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Approuve le compte administratif 2019 du budget bâtiment commercial**

2020-03-26 – Budget bâtiment commercial– affectation des résultats 2019

Vu la commission des finances en date du 27 février 2020,

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif

Après avoir approuvé le compte administratif 2019, lequel est synthétisé comme suit

- Fonctionnement

Fonctionnement dépenses 2019 **3 125.73**

Fonctionnement recettes 2019 **19 228.73**

Recettes de l'exercice 16 603.19

Excédent reporté n-1 2 625.54

Soit résultat excédentaire en fonctionnement:16 103.00

- Investissement

Investissement dépenses 2019 **13 800.65**

Investissement recettes 2019 **23 850.00**

Soit résultat excédentaire en investissement :10 049.35

Monsieur le Maire proposera au conseil municipal la reprise définitive des résultats 2019 suivante au budget principal 2020 :

Excédent de fonctionnement reporté en recette de fonctionnement (002) : **16 103.00**

Excédent d'investissement reporté en recette d'investissement (001) : **10 049.35**

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents et représentés

- **Emet un avis favorable sur la reprise des résultats proposée par Monsieur le Maire ci- dessus**

2020-03-27 – Budget bâtiment commercial– vote du budget 2020

Vu le dossier présenté en commission des finances du 27 février 2020,

Monsieur le Maire présente les dépenses et recettes prévisionnelles pour 2020.

- fonctionnement :

. dépenses : **27 695.00**

. recettes : **27 695.00 (dont excédent reporté : 16 103.00)**

- investissement :

. dépenses : **10 049.35**

. recettes : **10 049.35 (dont excédent reporté : 10 049.35)**

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents et représentés

- **Approuve le budget principal 2020**

2020-03-28 – Budget Lotissement Belles Ezines – approbation du compte de gestion 2019

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de

développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

2020-03-29 –Budget Lotissement Belles Ezines– approbation du compte administratif 2019

Vu les documents présentés en commission des finances du 27 février 2020,

Le Conseil Municipal procède à la désignation du (de la) Président(e) de séance.

Madame Monique CHEVET est désignée en cette qualité à l'unanimité des membres présents et représentés du conseil municipal.

Le Conseil Municipal se réunit sous la présidence de Madame Monique CHEVET, Présidente de séance qui présente les résultats 2019, lesquels ont été synthétisés dans le tableau suivant :

libellés	fonctionnement		investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Excédent reporté		173 357.11	95 667.89	
Opérations de l'exerc.	95 667.89	101 135.79	46 503.59	95 667.89
TOTAUX	95 667.89	274 492.90	142 171.48	95 667.89
Résultats de clôture		178 825.01	46 503.59	

La Présidente de séance propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'approbation du compte administratif 2019.

Monsieur le Maire ne participe pas à la délibération.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Approuve le compte administratif 2019 du budget lotissement Belles Ezines**

2020-03-30 – Budget lotissement Belles Ezines– vote du budget 2020

Vu le dossier présenté en commission des finances du 27 février 2020,

Monsieur le Maire présentera les dépenses et recettes prévisionnelles pour 2020.

Le conseil municipal pourra approuver le budget primitif lotissement Belles Ezines.

Celui-ci a été proposé en commission des finances comme suit:

- fonctionnement :
 - . dépenses : **217 191.68**
 - . recettes : **217 191.68 (dont excédent reporté : 178 825.01)**
- investissement :
 - . dépenses : **46 503.59 (dont déficit reporté : 46 503.59)**
 - . recettes : **46 503.59**

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, présents et représentés
 - **Approuve le budget lotissement Belles Ezines 2020**

2020-03-31 – Personnel municipal – Mise en concurrence du contrat- groupe d'assurances des risques statutaires du personnel

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Monsieur le Maire expose

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Décide :**
 - o **de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.**
- **Dit que ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :**
 - **Agents affiliés à la CNRACL :**
 - Décès, accident du travail- maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie- longue durée, maternité-paternité- adoption
 - **Agents non affiliés à la CNRACL :**
 - Accident du travail – maladie professionnelle, maladie grave, maternité-paternité- adoption, maladie ordinaire
- **Dit que pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules**
- **Dit que ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :**
 - o **Durée du contrat : 4 ans à effet au 1^{er} janvier 2021**
 - o **Régime du contrat : capitalisation**

2020-03-32 – Convention de location de la salle Jean Mercier – annulation

Monsieur le Maire indique qu'un particulier souhaite annuler la location qu'il avait effectuée pour raisons familiales et sollicite le remboursement de l'acompte versé de 60.00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Décide d'accéder à la demande du particulier et charge Monsieur le Maire de mener toute démarche en vue du remboursement de l'acompte de 60 €.**

2020-03-33 – Autorisation donnée au Maire de signer les devis relatifs aux travaux de voirie Route de l’Hopitaud et route Dercie Monsanson et de solliciter les subventions auprès du conseil départemental

Monsieur le Maire expose que ces deux voiries sont très endommagées du fait notamment des déviations qui ont été rendues nécessaires dans le cadre des travaux rue Saint- Laurent
Les devis s’établissent respectivement à 10 500 € TTC pour la route de l’Hopitaud et 64 278 € TTC pour la route Dercie- Monsanson.

Il sollicite de même l’autorisation de solliciter toutes subventions auprès du conseil départemental.

Le conseil municipal, à l’unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Autorise Monsieur le Maire à signer les devis mentionnés ci- dessus et solliciter les subvention auprès du conseil départemental**

2020-03-34 – Autorisation donnée au Maire de signer la lettre de mission de maîtrise d’œuvre pour une étude de diagnostic de l’église et de solliciter les subventions auprès de la DRAC et du Département

Monsieur le Maire expose que le coût de la mission s’établit à 10 897.94 € HT (13 077.52 € TTC).

Les subventions seront sollicitées auprès de la DRAC (au moins 20 % du HT) et du conseil départemental (20 % du HT)

Le conseil municipal, à l’unanimité de ses membres présents et représentés,

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la lettre de mission ci- dessus exposée et solliciter les subventions auprès du conseil départemental et de la DRAC.**

FEUILLE DE CLOTURE du conseil municipal du 05 mars 2020

Article R2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

Délibérations :

BROUHARD Patrice		MERIAU Yves	
CHEVET Monique		DEBRIE Claire	
OLIVIER Jean- Paul		MASTEAU Aurélie	
DELAGE Stéphane		BARBES Yves	
ORTEGA Béatrice		MURARO Michèle	
VICI Laurent		CHARTIER Catherine	
PATOUREAU Pierre		LATREUILLE Alain	
BERNI Martine		MURARO Michèle	
LACUEILLE Maryse		HERVE Christophe	
		DUBUC Nicole	